



## Déclaration du SE-Unsa 54

**CAPD du 19 décembre 2017**

**Madame l'Inspectrice d'Académie,  
Mesdames et Messieurs les membres de cette CAPD,**

En préambule, le SE-Unsa souhaite avoir une pensée pour les collégiens de Millas, leurs familles, leurs professeurs et leurs camarades.

Il existe le temps de l'annonce, le temps des annonces et il existe le temps de la mise en œuvre. C'est souvent ce qui se passe quand les enseignants doivent mettre en place les mesures préconisées par leur ministre de tutelle. Il y a les annonces et leur application sur le terrain. Sauf que les enseignants ont l'impression d'évoluer dans le monde des annonces permanentes du très médiatique Ministre de l'Education Nationale.

Depuis mai 2017, nous notons : la réorientation de la réforme du collège, les modifications des rythmes scolaires, le dispositif des CP à 12, la rentrée en musique, le redoublement à nouveau possible à titre exceptionnel, le grand plan pour l'EPS, les épreuves du bac à réformer, la modification du diplôme national du brevet, le port possible de l'uniforme, ... Plus récemment : la chorale à l'école, la dictée quotidienne – certainement la solution miracle qui permettra de résoudre les problèmes de compréhension révélés par l'enquête PIRLS, l'interdiction des portables, la création d'unités laïcité qui existent déjà sous une autre appellation, ...

On a envie de lui dire : « Stop, n'en jetez plus !... »

Le temps éducatif est un temps long. Laissez-nous du temps !... Laissez le temps au temps !...

Par contre, nous aimerions que soit ouverte une réflexion sur la Gestion des Ressources Humaines. Mais ce dossier ne semble malheureusement pas être sur le dessus de la pile rue de Grenelle.

Le SE-Unsa souhaite justement, en lien avec la CAPD de ce jour, traiter de sujets en lien avec la gestion des ressources humaines.

Nous sommes en année transitoire concernant le PPCR, entre les rendez-vous de carrière et l'avancement « ancienne formule » pour les 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelons. Nous aurions aimé pouvoir discuter du barème appliqué aujourd'hui et qui se révèle être le même que celui de l'an passé.

Nous attendons encore la parution de la circulaire ministérielle concernant la hors classe, nous demandons la tenue d'un groupe de travail pour discuter des discriminants en cas d'égalité de barème.

De même pour la classe exceptionnelle qui se met en place. C'est un pan important du PPCR qui ouvre de nouvelles perspectives aux collègues à la hors-classe. Qui plus est, les 8 années sur missions particulières qui permettent l'éligibilité signifient pour les collègues plus jeunes de se projeter sur une carrière choisie et non plus subie. Sachez, madame l'Inspectrice d'académie que nous sommes énormément sollicités par nos collègues sur ces sujets, tant pour des infos d'ordre général que pour des aspects techniques.

Concernant la direction d'école, la situation reste très compliquée voire explosive. Il est temps de créer des emplois pérennes, de vrais emplois de secrétariat. En attendant, les directrices et les directeurs feront comme ils pourront, quand ils pourront.

Enfin, concernant le sujet des rythmes scolaires, nous aimerions connaître, Madame l'Inspectrice, votre positionnement et votre démarche pour prendre vos décisions. En cas de désaccord entre la majorité des votes en Conseil d'école et le positionnement d'une commune, le statu quo sera-t-il bien appliqué comme l'indique le décret Blanquer de juillet 2017?

Madame la Rectrice pourra-t-elle étudier, dans un délai très court, d'éventuelles demandes de révisions de calendrier annuel ?

Le SE-Unsa sollicite un groupe de travail pour évoquer cette question avant que vous ne décidiez en CDEN.

Je vous remercie pour votre attention.

Magali Leclaire, secrétaire départementale.